



## Dix sites naturels français reconnus internationalement pour la qualité de leur gestion

Communiqué - 27 novembre 2018

**A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP14) qui a lieu actuellement en Égypte, l'UICN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature – a annoncé l'inscription de dix sites naturels français sur sa Liste verte des aires protégées. La France est aujourd'hui le pays qui compte le plus de sites naturels protégés avec cette certification mondiale, récompensant une gestion efficace.**

Avec au total 10 lauréats répartis sur l'ensemble de son territoire, la France est le pays abritant le plus de sites naturels sur la Liste verte mondiale de l'UICN, certains protégeant de petits espaces et d'autres de vastes superficies : l'Espace naturel sensible du Marais d'Episy (Département de Seine-et-Marne), le Parc national de Guadeloupe, le Parc national des Pyrénées, le Parc naturel marin d'Iroise, la Réserve naturelle nationale de Cerbères-Banyuls, la Réserve Biologique Intégrale Bois du Loc'h, le Parc marin de la Côte bleue, la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage d'Orlu, la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Grâce à l'action du Comité français de l'UICN, les espaces protégés français ont pris une part active dans le développement de la Liste verte depuis son lancement en 2014. Un groupe d'experts présidé par Jean-Philippe Sibley, Directeur de l'expertise au Muséum national d'Histoire naturelle, a été mis en place pour promouvoir la Liste verte en France, assurer l'accompagnement de candidatures et contribuer à leur évaluation. L'approche française de la Liste verte a toujours été soucieuse de promouvoir la diversité des candidatures, qui sont représentatives à la fois de la richesse des espaces naturels et de la pluralité des outils de protection. Une attention particulière a été portée à l'équilibre entre les écosystèmes terrestres et marins, de plaine et de montagne, en métropole comme en outre-mer.

Le classement de ces sites constitue une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la gouvernance de ces aires protégées françaises. Le label a également été attribué à des aires protégées en Italie, Espagne, Australie, Chine, Corée du Sud, Kenya, Égypte, Jordanie, Liban, Mexique, Pérou, Colombie et aux Emirats arabes unis. La Liste verte de l'UICN comporte actuellement 39 sites.

Pour les prochaines années, environ 250 sites se sont engagés à atteindre le niveau des standards de la Liste verte. La Californie a par exemple engagé l'évaluation de 124 aires marines protégées et la Commission Européenne appuie un projet pour adapter la liste verte aux spécificités du réseau Natura 2000 dans 21 pays pilotes, dont la France.

En plus de constituer une reconnaissance internationale, la liste verte rassemble une communauté d'experts et de gestionnaires soucieux d'améliorer les performances de l'ensemble des aires protégées. Les sites lauréats partagent une responsabilité de premier plan pour guider les autres sites dans la voie de l'excellence. C'est pourquoi le Comité français de l'UICN, avec l'appui du Ministère des affaires étrangères, a mis en place cette année un réseau francophone de la Liste verte, dont le lancement officiel est intervenu à l'occasion de la célébration des lauréats 2018. Ce réseau accompagnera le développement de la liste verte dans les pays francophones. Il compte aujourd'hui 72 membres répartis dans 17 pays.

La Liste verte des aires protégées est à la fois une méthodologie et un label volontaire développé par l'UICN qui vise à accompagner et à reconnaître, à travers le monde, des aires protégées équitables et efficaces qui offrent aux populations et à la nature des résultats durables de conservation, et à en augmenter le nombre. Elle repose sur des standards qui permettent d'apprécier la bonne gouvernance, la planification, l'efficacité de la gestion et les réussites obtenues.

La Liste verte de l'UICN permet également de mesurer et d'accélérer les avancées vers la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité des Nations Unies. Ce dernier comporte un engagement des Etats en termes de superficie d'aires protégées (17% des zones terrestres et 10% des zones marines) et un engagement pour qu'elles soient efficacement conservées et équitablement gérées d'ici à 2020.



## LES SITES NATURELS FRANÇAIS DE LA LISTE VERTE DES AIRES PROTEGEES DE L'UICN

Créé en 1983, le **Parc marin de la Côte Bleue** s'étend sur 15 000 ha de la Côte Bleue. Cette structure originale et unique en France regroupe la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône, les communes de la Côte Bleue et les organisations professionnelles de la pêche de Martigues et de Marseille. Il abrite une richesse sous-marine importante.

Dans le **Parc naturel régional des Vosges du Nord**, la forêt couvre 65% du territoire et abrite une faune très diversifiée. Cette richesse lui a valu d'être également désigné « Réserve mondiale de la biosphère » attribué par l'Unesco.

Située sur la commune de Landévennec, la **Réserve biologique intégrale du Bois du Loc'h**, géré par l'Office National des Forêts, est la première réserve biologique forestière de Bretagne. D'une superficie de 70ha, elle est un lieu protégé où aucune action sylvicole n'est réalisée hormis la mise en sécurité des sentiers balisés et la régulation des chevreuils et des sangliers.

Aux confins des Pyrénées Ariégeoises et Catalanes, la **Réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu** couvre 4 248 hectares de haute montagne. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage assure sa gestion et développe des programmes d'étude et de suivi de la faune sauvage. La réserve est avant tout un terrain d'expérimentation en milieu protégé où chercheurs et techniciens réalisent des études sur la faune.

Dans la **Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises**, près de l'Antarctique, la gestion sait maintenir l'accès et les activités humaines sous contrôle, malgré la taille immense du site – 2,2 millions d'hectares. Les menaces que représentent la pêche illégale et les espèces envahissantes sont ainsi surveillées et limitées. Ce site est important pour la préservation de nombreuses espèces, la recherche scientifique ainsi que pour la reproduction de poissons d'intérêt commercial.

Le **Parc naturel marin d'Iroise** est un territoire de 3500 km<sup>2</sup>, riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel où se développent de nombreuses activités humaines économiques et de loisirs durables. Ce « territoire » bénéficie par ailleurs d'autres types de protection, que le Parc prend en compte dans sa gestion.

Au carrefour d'influences climatiques entre l'Atlantique et la Méditerranée, et frontalier avec l'Espagne, le **Parc national des Pyrénées** est riche d'une diversité de sites naturels, culturels et paysagers et abrite une flore et une faune variées, aux nombreuses espèces endémiques et emblématiques.

La **Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls** est un espace marin riche et fragile situé dans les Pyrénées-Orientales, au pied du massif des Albères. Créée en 1974, elle s'étire sur 6,5 km de rivage et s'étend sur environ 2 km au large, soit une superficie totale de 650 ha de mer.

A proximité de Fontainebleau, l'**espace naturel sensible du marais d'Episy** abrite sur 44 hectares un étang, une prairie humide et une tourbière. Des espèces végétales rares, telles que le Scirpe à écaille, et animales (des libellules, des amphibiens, des gorges bleues à miroir) y sont observables. Seule une partie est ouverte au public, grâce à un parcours balisé de 1 200 mètres, ponctué de pontons et postes d'observation.

Créé en 1989, le premier d'outre-mer, le **Parc national de la Guadeloupe** a été désigné Réserve de biosphère en 1992. Depuis plus de 20 ans, le Parc s'attache à protéger une grande partie de la forêt tropicale (17 300 hectares) ainsi que 3 700 hectares de milieux humides littoraux et marins comme la mangrove qui fait partie de la Réserve Naturelle du Grand Cul de Sac marin.

Pour en savoir plus : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas/iucn-green-list-areas>

### **Contacts :**

Emilie Dupouy – Chargée de Communication – [communication@iucn.fr](mailto:communication@iucn.fr) / 01 43 37 31 80 - [www.iucn.fr](http://www.iucn.fr)  
Thierry Lefebvre – Chargé de programme Aires protégées – [thierry.lefebvre@iucn.fr](mailto:thierry.lefebvre@iucn.fr) / 01 43 31 02 79